



RÉDUISONS TRIONS RECYCLONS

LA GESTION DES DÉCHETS DE LA CCVP

NOUVEAUX TARIFS

Les tarifs de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères n'ont pas varié depuis le 1^{er} décembre 2018, date à laquelle ils avaient connu une baisse de 10 %.

Cette stabilité de la redevance n'a pas empêché d'importants investissements à la déchèterie de Barbàs, améliorant l'accueil des usagers et les conditions de travail des gardiens.

Mais au vu de la période actuelle marquée par une forte inflation, les tarifs ont été réévalués par une hausse au plus juste de 5 %. La redevance 2023 reste inférieure à celle de 2017 et est l'une des moins élevées de France.



TAILLE DU BAC	RÉSIDENCES PRINCIPALES			AUTRES REDEVABLES (résidences secondaires, entreprises, exploitations agricoles...)		
	120 litres	240 litres	770 litres	120 litres	240 litres	770 litres
PART FIXE DE BASE	42,53 €			42,53 €		
PART FIXE COMPLÉMENTAIRE	12,10 € <i>dont 5 levées et 35 kg inclus</i>	18,99 € <i>dont 5 levées et 55 kg inclus</i>	40,26 € <i>dont 5 levées et 55 kg inclus</i>	0 €	2,36 €	23,62 €
PRIX DE LA LEVÉE	0,83 € (au-delà du forfait prévu)			0,83 €		
PRIX AU KG	0,23 € (au-delà du forfait prévu)			0,23 €		

EXEMPLES

UNE FAMILLE DE 2 PERSONNES (BAC 120 L)

65 kg et 7 levées pour un semestre
 Part fixe : 42,53 € + 12,10 € = 54,63 €
 Part "levée" : 7 levées - 5 levées incluses = 2 levées facturées soit 1,66 €
 Part "poids" : 65 kg - 35 kg inclus = 30 kg facturés soit 6,90 €
Total de 63,19 € par semestre, soit une augmentation de 2,99 €

UNE FAMILLE DE 4 PERSONNES (BAC 240 L)

93 kg et 9 levées pour un semestre
 Part fixe : 42,53 € + 18,99 € = 61,52 €
 Part "levée" : 9 levées - 5 levées incluses = 4 levées facturées soit 3,32 €
 Part "poids" : 93 kg - 55 kg inclus = 38 kg facturés soit 8,74 €
Total : 73,58 € par semestre, soit une augmentation de 3,47 €

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

- Pour toute question relative aux ordures ménagères :
- >> Déménagement, emménagement, décès, naissance ;
 - >> Explications concernant votre facture, votre prélèvement ;
 - >> Oubli de ramassage, refus de bac ou d'éco-sacs...

Contactez Virginie WEILL
 du lundi au vendredi de 8h à 12h
 au 03 83 42 46 40
 ou envoyez un mail à tri@ccvp.fr.



HORAIRES DÉCHÈTERIE BARBAS

	ÉTÉ Avril à septembre	HIVER Octobre à mars
MARDI	9h-12h	9h-12h
MERCREDI		
JEUDI		
VENREDI		
SAMEDI		

CLÔTURE DES PORTES 10 MINUTES AVANT LA FERMETURE

CALENDRIER DE COLLECTE

Sortir les bacs
et éco-sacs
la veille après 20h

ORDURES MÉNAGÈRES (Bacs pucés)

Angomont
Barbas
Bertrambois
Bréménil
Domèvre-sur-Vezouze
Frémonville
Halloyville
Harbouey
Montreux
Nonhigny
Parux
Petitmont
Saint-Sauveur
Tanconville
Val-et-Châtillon



Collecte le
MARDI

Ancerviller
Blémerey
Buriville
Domjevin
Fenneviller
Fréménil
Herbéviller
Mignéville
Montigny
Neufmaisons
Neuviller-lès-Badonviller
Ogéville
Pexonne
Réclonville
Saint-Martin
Saint-Maurice-aux-Forges
Sainte-Pôle



Collecte le
MERCREDI

Badonviller
Cirey-sur-Vezouze



Collecte le
JEUDI

Amenoncourt
Autrepierre
Avricourt
Blâmont
Chazelles-sur-Albe
Emberménil
Gogney
Gondrexon
Igney
Leintrey
Reillon
Remoncourt
Repaix
Vaucourt
Vého
Verdenal
Xousse



Collecte le
VENDREDI

Les collectes sont maintenues les jours fériés.

2023



Attention : changement des jours de collecte des éco-sacs pour les communes d'**IGNEY** et **VERDENAL**

ÉCO-SACS (1 semaine sur 2)

Badonviller Fenneviller	Collecte le LUNDI Semaine Paire	Autrepierre Barbas Blâmont Chazelles-sur-Albe Domèvre-sur-Vezouze Gogney Gondrexon Reillon Repaix	Collecte le LUNDI Semaine Impaire																								
	<table border="0"> <tr><td>9, 23 janvier</td><td>10, 24 juillet</td></tr> <tr><td>6, 20 février</td><td>7, 21 août</td></tr> <tr><td>6, 20 mars</td><td>4, 18 septembre</td></tr> <tr><td>3, 17 avril</td><td>2, 16, 30 octobre</td></tr> <tr><td>1^{er}, 15, 29 mai</td><td>13, 27 novembre</td></tr> <tr><td>12, 26 juin</td><td>11, 25 décembre</td></tr> </table> <p>Report de la collecte : - du 1^{er} mai au jeudi 4 mai - du 25 au jeudi 28 décembre</p>		9, 23 janvier	10, 24 juillet	6, 20 février	7, 21 août	6, 20 mars	4, 18 septembre	3, 17 avril	2, 16, 30 octobre	1 ^{er} , 15, 29 mai	13, 27 novembre	12, 26 juin	11, 25 décembre	<table border="0"> <tr><td>2, 16, 30 janvier</td><td>3, 17, 31 juillet</td></tr> <tr><td>13, 27 février</td><td>14, 28 août</td></tr> <tr><td>13, 27 mars</td><td>11, 25 septembre</td></tr> <tr><td>10, 24 avril</td><td>9, 23 octobre</td></tr> <tr><td>8, 22 mai</td><td>6, 20 novembre</td></tr> <tr><td>5, 19 juin</td><td>4, 18 décembre</td></tr> <tr><td></td><td>1^{er} janvier 2024</td></tr> </table> <p>Report de la collecte : - du 1^{er} au jeudi 4 janvier 2024</p>	2, 16, 30 janvier	3, 17, 31 juillet	13, 27 février	14, 28 août	13, 27 mars	11, 25 septembre	10, 24 avril	9, 23 octobre	8, 22 mai	6, 20 novembre	5, 19 juin	4, 18 décembre
9, 23 janvier	10, 24 juillet																										
6, 20 février	7, 21 août																										
6, 20 mars	4, 18 septembre																										
3, 17 avril	2, 16, 30 octobre																										
1 ^{er} , 15, 29 mai	13, 27 novembre																										
12, 26 juin	11, 25 décembre																										
2, 16, 30 janvier	3, 17, 31 juillet																										
13, 27 février	14, 28 août																										
13, 27 mars	11, 25 septembre																										
10, 24 avril	9, 23 octobre																										
8, 22 mai	6, 20 novembre																										
5, 19 juin	4, 18 décembre																										
	1 ^{er} janvier 2024																										

Bertrambois Cirey-sur-Vezouze	Collecte le MARDI Semaine Paire	Angomont Bréménil Frémonville Halloville Harbouey Montreux Nonhigny Parux Petitmont Saint-Sauveur Tanconville Val-et-Châtillon	Collecte le MARDI Semaine Impaire																								
	<table border="0"> <tr><td>10, 24 janvier</td><td>11, 25 juillet</td></tr> <tr><td>7, 21 février</td><td>8, 22 août</td></tr> <tr><td>7, 21 mars</td><td>5, 19 septembre</td></tr> <tr><td>4, 18 avril</td><td>3, 17, 31 octobre</td></tr> <tr><td>2, 16, 30 mai</td><td>14, 28 novembre</td></tr> <tr><td>13, 27 juin</td><td>12, 26 décembre</td></tr> </table>		10, 24 janvier	11, 25 juillet	7, 21 février	8, 22 août	7, 21 mars	5, 19 septembre	4, 18 avril	3, 17, 31 octobre	2, 16, 30 mai	14, 28 novembre	13, 27 juin	12, 26 décembre	<table border="0"> <tr><td>3, 17, 31 janvier</td><td>4, 18 juillet</td></tr> <tr><td>14, 28 février</td><td>1^{er}, 15, 29 août</td></tr> <tr><td>14, 28 mars</td><td>12, 26 septembre</td></tr> <tr><td>11, 25 avril</td><td>10, 24 octobre</td></tr> <tr><td>9, 23 mai</td><td>7, 21 novembre</td></tr> <tr><td>6, 20 juin</td><td>5, 19 décembre</td></tr> <tr><td></td><td>2 janvier 2024</td></tr> </table>	3, 17, 31 janvier	4, 18 juillet	14, 28 février	1 ^{er} , 15, 29 août	14, 28 mars	12, 26 septembre	11, 25 avril	10, 24 octobre	9, 23 mai	7, 21 novembre	6, 20 juin	5, 19 décembre
10, 24 janvier	11, 25 juillet																										
7, 21 février	8, 22 août																										
7, 21 mars	5, 19 septembre																										
4, 18 avril	3, 17, 31 octobre																										
2, 16, 30 mai	14, 28 novembre																										
13, 27 juin	12, 26 décembre																										
3, 17, 31 janvier	4, 18 juillet																										
14, 28 février	1 ^{er} , 15, 29 août																										
14, 28 mars	12, 26 septembre																										
11, 25 avril	10, 24 octobre																										
9, 23 mai	7, 21 novembre																										
6, 20 juin	5, 19 décembre																										
	2 janvier 2024																										

Ancerviller Buriville Herbéviller Mignéville Montigny Neufmaisons Neuviller-lès-Badonviller Ogéville Pexonne Réclonville Saint-Martin Saint-Maurice-aux- Forges Sainte-Pôle	Collecte le MERCREDI Semaine Paire	Amenoncourt Avricourt Blémerey Domjevin Emberménil Fréménil Igney Leintrey Remoncourt Vaucourt Verdenal Vého Xousse	Collecte le MERCREDI Semaine Impaire																								
	<table border="0"> <tr><td>11, 25 janvier</td><td>12, 26 juillet</td></tr> <tr><td>8, 22 février</td><td>9, 23 août</td></tr> <tr><td>8, 22 mars</td><td>6, 20 septembre</td></tr> <tr><td>5, 19 avril</td><td>4, 18 octobre</td></tr> <tr><td>3, 17, 31 mai</td><td>1^{er}, 15, 29 nov.</td></tr> <tr><td>14, 28 juin</td><td>13, 27 décembre</td></tr> </table>		11, 25 janvier	12, 26 juillet	8, 22 février	9, 23 août	8, 22 mars	6, 20 septembre	5, 19 avril	4, 18 octobre	3, 17, 31 mai	1 ^{er} , 15, 29 nov.	14, 28 juin	13, 27 décembre	<table border="0"> <tr><td>4, 18 janvier</td><td>5, 19 juillet</td></tr> <tr><td>1^{er}, 15 février</td><td>2, 16, 30 août</td></tr> <tr><td>1^{er}, 15, 29 mars</td><td>13, 27 septembre</td></tr> <tr><td>12, 26 avril</td><td>11, 25 octobre</td></tr> <tr><td>10, 24 mai</td><td>8, 22 novembre</td></tr> <tr><td>7, 21 juin</td><td>6, 20 décembre</td></tr> <tr><td></td><td>3 janvier 2024</td></tr> </table>	4, 18 janvier	5, 19 juillet	1 ^{er} , 15 février	2, 16, 30 août	1 ^{er} , 15, 29 mars	13, 27 septembre	12, 26 avril	11, 25 octobre	10, 24 mai	8, 22 novembre	7, 21 juin	6, 20 décembre
11, 25 janvier	12, 26 juillet																										
8, 22 février	9, 23 août																										
8, 22 mars	6, 20 septembre																										
5, 19 avril	4, 18 octobre																										
3, 17, 31 mai	1 ^{er} , 15, 29 nov.																										
14, 28 juin	13, 27 décembre																										
4, 18 janvier	5, 19 juillet																										
1 ^{er} , 15 février	2, 16, 30 août																										
1 ^{er} , 15, 29 mars	13, 27 septembre																										
12, 26 avril	11, 25 octobre																										
10, 24 mai	8, 22 novembre																										
7, 21 juin	6, 20 décembre																										
	3 janvier 2024																										

RÈGLEMENT DE VOTRE FACTURE



Le règlement s'effectue directement auprès du **Trésor Public de Lunéville**, par chèque bancaire ou postal, mandat postal, carte bancaire, en numéraire, par mandat ou virement.

Il est possible d'opter pour le prélèvement automatique mensuel ou à l'échéance de vos factures d'ordures ménagères. Le formulaire de demande de prélèvement est

disponible dans nos 3 sites d'accueil ou sur notre site internet (www.ccvp.fr/déchets).

Les factures peuvent être réglées de plusieurs façons :

» En **espèces** (dans la limite de 300 euros) ou en **carte bancaire** auprès d'un buraliste agréé (Badonviller, Cirey-sur-Vezouze ou Blâmont),

» Par **chèque** à adresser à la Trésorerie de Lunéville (coordonnées indiquées sur la facture),

» Par **virement ou mandat** sur le compte indiqué sur la facture,

» Par **carte bancaire, sur internet**. La démarche est simple, rapide et sécurisée (*voir schéma ci-dessous*).

RÉGLEZ VOS FACTURES EN QUELQUES CLICS

1

Connectez-vous à l'adresse suivante : <https://www.payfip.gouv.fr/>



3

Saisissez l'identifiant collectivité indiqué au dos de votre facture puis cliquez sur **VALIDER**.



5

Renseignez le montant de votre facture et votre adresse mail puis **VALIDEZ**. **VÉRIFIEZ** (et validez) les informations affichées à l'écran.



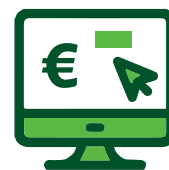
7

Vous allez recevoir un message électronique de confirmation de votre paiement sur l'adresse mail saisie.



2

Cliquez sur "**PAYER VOS FACTURES PUBLIQUES**".



4

Renseignez le **numéro de référence** indiqué au dos de la facture.



6

Vous allez être redirigés vers la page de paiement sécurisée **PAYFIP**. Sélectionnez le mode de paiement par carte bancaire. Saisissez le n° de la carte, la date d'expiration et le cryptogramme visuel et **VALIDEZ**.



Attention : il n'est plus possible de régler la facture en ligne à partir du moment où une lettre de rappel vous a été envoyée.

Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

38 rue de la Voise - 54 450 Blâmont - 03 83 42 46 46 - accueil@ccvp.fr - www.ccvp.fr